

6^e colloque X-ENA-HEC du 31 mars 2005

Acteurs publics et entreprises contre l'économie hors la loi

Pierre SÉGUIN (X73 et ENA 79),
secrétaire général de l'AX

Le colloque commun aux trois associations des anciens élèves de l'X, de l'ENA et d'HEC vient de connaître sa 6^e édition annuelle : les médias s'en font maintenant largement l'écho et lui reconnaissent ainsi une place de choix dans la réflexion économique.

Comme celui de l'an dernier, le colloque 2004 a eu lieu au ministère des Finances et il a rencontré un grand succès de fréquentation.

Le niveau des participants et celui des débats ont été comme toujours très relevés, preuve de la pertinence de la collaboration établie entre les trois collectivités d'anciens élèves.

LES QUALITÉS DE LA FORMULE sont connues : l'accueil du ministère des Finances à l'amphithéâtre Pierre Mendès-France de Bercy a été une fois encore particulièrement soigné, le prestataire *Regards International* a une nouvelle fois fait preuve de son efficacité, le thème choisi était de nouveau particulièrement intéressant. Le ministre tout récemment installé, Thierry BRETON, nous a encore fait l'honneur de venir conclure en personne la journée. Sous l'animation d'Éric IZRAELEWICZ, directeur adjoint de la rédaction des *Échos*, les trois présidents d'association d'anciens élèves ont lancé le débat. Rémy PFLIMLIN, président de l'Association des diplômés HEC et par ailleurs directeur général de *France 3*, a souligné en quoi le problème de l'économie parallèle concernait les trois communautés d'anciens élèves, chacune dans son domaine naturel, notamment par les effets qu'elle a sur l'emploi. Arnaud TEYSSIER, président de l'Association des anciens élèves de l'ENA et par ailleurs directeur du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Intérieur, a montré comment le monde plus compli-

qué mais plus libre dans lequel nous vivons offrait un terrain favorable pour ces activités illégales. Pierre-Henri GOURGEON, président de l'Association des anciens élèves de l'École polytechnique et par ailleurs directeur général du groupe Air France, a rappelé que la loi avait un rôle indispensable à jouer dans la lutte, même si par ailleurs cela complique la vie des entreprises honnêtes. Les débats se sont déroulés ensuite au sein de quatre tables rondes successives, trois élèves de chacune des grandes écoles nouant à chaque fois la problématique par l'exposé préliminaire de trois questions caractérisant le sujet particulier de la table ronde.



LA PREMIÈRE TABLE RONDE avait comme sujet l'ampleur réelle de l'activité illégale, dont l'économie clandestine identifiée n'en est peut-être que la partie émergée de l'iceberg. Jean-François DEHECQ, président de Sanofi-Aventis, a su captiver

l'attention de l'auditoire par des propos sans concession : il faut balayer devant sa porte avant d'accuser le tiers-monde ; il considère que les frontières occidentales sont trop perméables et que les pouvoirs publics ont un rôle plus volontariste à jouer ; après avoir à peu près réglé le problème de la famine, le monde doit s'attaquer à celui de la santé ; la contrefaçon dans le secteur qui le concerne représente 10% du marché, ce qui est énorme mais surtout lèse aussi bien les consommateurs sous l'angle de la qualité que la recherche en tarissant son financement ; il appelle enfin à la mise en pratique de prix différenciés pour que les riches aident à mettre les médicaments à la portée des pauvres. Pascal CAGNI, président Europe d'Apple, concerné par le piratage, présente les initiatives de son entreprise comme justement un moyen de dissuader le téléchargement illégal grâce à la pratique de prix très bas ; il appelle lui aussi à l'intervention des pouvoirs publics. François TRÉMEAUD, directeur exécutif du BIT, place le trafic de main-d'œuvre pour ce qui est du profit en 3^e place derrière la drogue et les armes ; la globalisation a des effets positifs : prise de conscience dans les pays développés, éradication du travail des enfants dans le textile au Pakistan, effort de la Chine quant aux camps de travail forcé pour entrer dans l'OMC. François MONGIN, directeur général des Douanes, souligne que le problème est moins l'industrie du luxe que celle des produits à bas prix (textile) pour lesquels l'Europe n'est pas une destination mais un lieu de transit typiquement de l'Asie vers l'Afrique ; l'Union européenne a ses effets pervers avec la libre circulation, et l'absence d'homogénéité fiscale (cas du tabac) ; il appelle à un partenariat entre les acteurs publics et les entreprises lésées, dans le cadre

de la qualité du contrôle interne. Christian JACQUIER, d'Europol, déplore la règle de l'unanimité dans le III^e pilier et espère dans le nouveau traité pour une dynamique renforcée dans la coordination des politiques. Sur ce sujet brûlant de la Constitution européenne, Jean-François DEHECQ a enfin estimé sans ambiguïté, dans une jolie formule, qu'on ne se désencroûte pas au milieu d'une ascension alpine...



LA DEUXIÈME TABLE RONDE cherchait à vérifier si les intérêts du monde occidental étaient, derrière les pieuses déclarations, bien convergents. Jean ARTHUIS, ancien ministre et actuel président de la Commission des finances du Sénat, pointa en fin connaisseur de la chose publique l'hypocrisie des États impécunieux qui n'hésitent pas à profiter des paradis fiscaux lorsque ça les arrange ; ces États n'ont pas le choix : ils doivent se coordonner face au marché et aux entreprises elles-mêmes dont la taille les dépasse dorénavant. Francis MAYER, directeur général de la Caisse des Dépôts, estime qu'il faut se résoudre à accepter le déficit budgétaire qui crée un marché à opportunités et contribue ainsi à développer la zone grise entre optimisation financière et fraude ; il croit aux vertus de la transparence et à la pression des pairs pour enclencher le cercle vertueux des bonnes pratiques. Jean-Michel LOUBOUTIN, d'Interpol, note le déplacement de la criminalité vers l'économique et notamment le financier ; face à une force de frappe presque irrésistible, il faut réagir pragmatiquement grâce aux codes de bonne conduite et embrayer le cercle vertueux par la pression de la loi et du juge. Alain BLOCH, professeur à HEC et au CNAM, croit lui aussi à l'efficacité du juge qui ne peut à lui seul supprimer la fraude, mais qui avec l'aide de l'opinion publique est par exemple arrivé à stopper la dérive financière du politique des années soixante-dix et quatre-vingt ; la loi sur les repentis en Italie en offre un autre exemple. Denis RANQUE, président de Thalès, a été indéniablement la vedette de ce moment de la journée, alors qu'il faisait plutôt figure d'accusé à cause des affaires en cours de jugement : il a rappelé que ces affaires datent en fait d'une quinzaine d'années et que ce sont les délais d'instruction qui les mettent dans l'actualité ; il a présenté de façon convaincante les mesures de moralisation mises en œuvre dans son entreprise, sans cacher que les entreprises n'ont en réalité pas le choix, car la loi de 2000 en France et les conventions internationales sont efficaces ; d'ailleurs l'OCDE cote la France au plus haut dans la lutte contre la corruption, ce qui n'est pas le cas pour le Royaume-Uni par exemple ; il faut offrir au client du tiers-monde des compensations de développement au lieu de pots de vin, même si ces conduites vertueuses peuvent faire perdre des parts de mar-

ché ; Thalès anime d'ailleurs un club international qui diffuse les bonnes pratiques, *in fine* tout le monde y gagnera. Odile QUINTIN, directeur général à la Commission européenne (emploi), a conclu la matinée en rappelant que la lutte contre le travail clandestin restait un élément fondamental de la stratégie de Lisbonne, toute révisée qu'elle soit ; la recherche du plein-emploi, l'élevation des qualifications et la réduction du poids des réglementations à l'emploi sont les axes pertinents de lutte contre lui ; elle appelle à la coopération entre les États pour que, outre ces leviers économiques, le contrôle et les sanctions soient plus efficaces.



LA TROISIÈME TABLE RONDE abordait la question de l'interpénétration des circuits financiers, réguliers ou illicites. Dominique DESSEIGNE, président du groupe Barrière, a montré que dans le monde des jeux comme dans celui de l'industrie présentée auparavant la profession a su s'organiser en partenariat avec les autorités pour mettre en place les mesures nécessaires de contrôle interne. Jean LEMIERRE, président de la BERD, souligne combien la révolution libérale des pays de l'Est constitue un terreau favorable à la délinquance ; ces pays sont dans une phase naturelle d'apprentissage et d'accumulation sauvage du capital, mais les chefs d'entreprise sont demandeurs d'une régulation par l'État et d'un assainissement de l'administration notamment municipale ; les progrès sont certains car les États veulent réellement reprendre la maîtrise du processus. Philippe LAGAYETTE, président de JP Morgan France, estime que ce n'est pas la mondialisation qui crée les mafias, mais tout simplement la prospérité, ce qui n'est donc pas forcément un signe entièrement mauvais, et il croit dans la volonté d'autorégulation du monde bancaire ; le problème des banques est l'écart entre la fraction "éclairée" du secteur de plus en plus contrôlée et une zone *incognita* sans foi ni loi. Alain JUILLET, haut responsable pour l'intelligence économique auprès du gouvernement, voit dans cette situation non une impuissance congénitale, mais une illustration du principe classique de la lutte entre la cuirasse et le glaive ; les sommes en jeu sont colossales (2 à 5 % du PIB mondial, dont la moitié venant du trafic de drogue) et on voit arriver sur le marché, après les cartels de la drogue, les *yakusa* japonais en attendant l'irruption des triades chinoises ; le bon moment pour coincer l'argent sale est l'entrée dans le système bancaire, car ensuite il devient indiscernable... Didier DUVAL, de la P. J., montre en quoi TRACFIN en France s'inscrit dans le GAFI au niveau OCDE dans le cadre d'une coopération internationale indispensable et le mérite de l'obligation de dénonciation systématique par les banques au moindre doute.



LA QUATRIÈME ET DERNIÈRE TABLE RONDE s'interrogeait sur le rôle de la mondialisation dans la problématique de la journée. Krzysztof NERS, ancien ministre délégué des Finances polonais, a témoigné du fait que, après avoir été considérée comme une sorte d'huile pour les rouages économiques, la corruption a été rejetée par la population dans les anciens pays de l'Est et quasi éradiquée. Guy SEBBAN, de Vivendi Universal, et Patrick GOUNELLE, président d'Ernst et Young, confirment la prise de conscience des entreprises, qui mettent partout en place des dispositifs de contrôles efficaces. Pervenche BÈRES, présidente de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, rappelle que l'Union européenne est quand même un exemple remarquable d'espace où la démocratie a réussi et que son expérience est à la fois une source d'admiration dans le monde et une inspiration pour ceux qui construisent le futur de leur propre espace politique. Jacques ATTALI, président de PlaNetFinance, a comme à son habitude fait briller une pensée visionnaire, soulignant la relativité de la frontière entre la légalité et le crime (cf. la prohibition aux USA) ; il a cité le bon mot comme quoi dans les anciens pays communistes il y avait deux sortes de gens, ceux qui ne peuvent pas payer l'impôt et ceux qui ont les moyens de ne pas le payer... il a appelé à la création d'une démocratie planétaire, avec donc les attributs d'une démocratie, soit un droit de la propriété, une justice, une police... l'Union européenne est en effet un modèle en la matière car on y trouve toujours plus ou moins les instances pour traiter les problèmes ; il est raisonnablement optimiste pour le monde, quoique la mode soit au discrédit des États et au sous-paiement des fonctionnaires ; la question est de faire naître l'État du marché alors qu'historiquement le mouvement était plutôt le contraire.

Thierry BRETON, le ministre qui nous accueillait, a comme son prédécesseur l'année dernière conclu la journée. Il a insisté sur la responsabilité des États, qui doivent réagir face au défi qui leur est lancé ; leur échec ferait attribuer la responsabilité de la situation à la mondialisation, mais ce serait un procès injuste.

La France est pour sa part exemplaire, mais il faut ne pas baisser la garde en l'attente de la 3^e directive sur le blanchiment espérée en 2006.

Elle est déterminée dans sa lutte contre les paradis fiscaux.

Mais elle a besoin d'une Europe forte, à laquelle elle contribue dans toute la mesure de son influence !